

À partir de 18 ans :

# Accès au site réglementé par le pass **COVID-19** sanitaire

- > 7 jours après la 2<sup>ème</sup> injection pour Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
- > 4 semaines après l'injection pour Janssen/Johnson & Johnson
- > 7 jours après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid (1 seule injection)

## UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.  
Avec QR code.

## UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique  
de moins de 72h  
Avec QR code.

OU

## PREUVE DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.  
Avec QR code.

Téléchargez l'application [TousAntiCovid](#)



[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

